

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 AVRIL 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt-neuf du mois d'avril à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusés : Madame Bernadette KOWALEWSKI, Mme Véronique TRIBOULET et Monsieur Franck BERCHEM

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2016/04/29/0006
Entretien chemins ruraux : échange amiable avec Seuillet

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la délibération prise par Seuillet concernant l'entretien des chemins et propose de délibérer également sur l'échange amiable de l'entretien desdits chemins ruraux.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 1984 relative à l'entretien des chemins des Forges et du Pible.

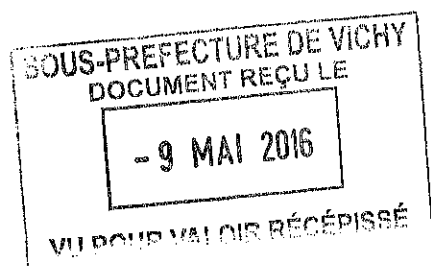
Vu l'avis favorable donné par la Commune de Seuillet,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Confirme la décision de l'époque par laquelle :

La Commune de Magnet entretient en totalité le chemin du Pible (dont une partie est sur Seuillet) de la limite de Magnet au chemin communal n°1.

En contrepartie, la Commune de Seuillet entretient en totalité le chemin des Forges (dont une partie est sur Magnet) de la route départementale 52 au ruisseau de L'Arnaison.



Pour copie conforme

[Signature]